

2023-019

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

DEPARTEMENT

de la commune de MONTREAL DU GERS

GERS

Du canton de MONTREAL DU GERS

NOMBRE DE MEMBRES

afférents qui ont pris
au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération

Séance du 8 novembre 2023

-----15-----15-----11-----

L'an deux mille vingt trois-----

et le 8 novembre

Date de
convocation

à -----21-----heures-----00-----, le Conseil Municipal de cette
commune, en séance ordinaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre
prescrit par la loi, dans le lieu habituel

31/10/2023

de ses séances, sous la présidence de M. Gérard BEZERRA.

Date
d'affichage
31/10/2023

Présents : M. BEZERRA Gérard, M. LARRODE Eric, Mme FIN Thérèse, Mme
PLOQUIN Cécile, M. LANSMANT Sébastien, Mme BOUZIGON Muriel, M.
BETUING Serge, M. CABANNES Pierre, Mme CARRERE Amandine, M.
CHARLES Eric, M. LABEYRIE Nicolas

Excusés :M. CASTAY jean-Marc, Mme CUZACQ Geneviève, Mme DESPAX
Nelly, Mme MONDIN-SEAILLES Christiane.

Secrétaire de séance : M. Sébastien LANSMANT

Objet de la Délibération

Proposition d'achat d'un terrain communal

M. Yoan LE MENN, propriétaire du Domaine de l'Horgelus, a fait part à M. le Maire de son
souhait d'acquérir le Chemin Rural n°21 de Castelnau à Lagraulet situé au bout de ses vignes au
lieu-dit Gala.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Yoan LE MENN est aujourd'hui
contraint , dans l'intérêt général, de céder une bande de 7 mètres au Conseil Départemental pour
réaliser la jonction des voies vertes de la Ténarèze et du Bas-Armagnac. Le GR65 sera alors déplacé
sur la voie verte et n'empruntera plus le Chemin Rural n°21.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une enquête publique.

Le Conseil Municipal,

Où les explications de M. le Maire,

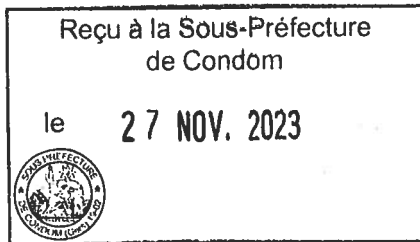
V 8 2 2 1 2

Accepte la vente du Chemin Rural n°21 de Castelnau à Lagraulet,

Dit qu'une enquête publique sera lancée et que tous les frais seront à la charge de M. Yoan LE MENN,

Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à cette enquête.

Délibération rendue exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous Préfecture.
Fait à MONTREAL le 8 novembre 2023.



Le Maire



Gérard BEZERRA.